

**Conseil Municipal****Séance du Jeudi 8 Avril 2021****Convocation du 2 Avril 2021****Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation des résultats
- Vote des taux de fiscalité 2021
- Subventions 2021
- Approbation du budget primitif 2021
- Redevance occupation ENEDIS
- Achat et Choix du Panneau Commémoratif
- Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural (Chemin rural dit Des Réaudins)
- Droit de Place
- Affaires Diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 08 Avril 2021 à 18h sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUSET, Maire.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoints, M. Jean-Paul DE ALMEIDA, Mme Sylvie GUIARD, Mme Sandrine GAY, Mme Sylvie FAYOL, Mme Sophie MENARD,

Absents excusés : M. Denis GAUCHARD ayant donné pouvoir à Mr Pascal CAMUSET, M. Frédéric PENOT Mme Elodie MANGÉ

Mme Sylvie GUIARD été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

❖ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ **COMPTE DE GESTION 2020 DELIBERATION N°0770192100008**

Monsieur Maire présente le compte de gestion de la commune.

***Résultats budgétaires de l'exercice***

	<i>Section d'investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
<i>Recettes</i>			
<i>Prévisions budgétaires</i>	<b>81 138.83</b>	<b>644 363.36</b>	<b>725 502.19</b>
<i>Titres de recettes</i>	<b>53 266.27</b>	<b>263 040.07</b>	<b>316 306.34</b>
<i>Réduction de titres</i>	<b>0.00</b>	<b>12 172.00</b>	<b>12 172.00</b>
<i>Recettes nettes</i>	<b>53 266.27</b>	<b>250 868.07</b>	<b>304 134.34</b>

<i>Dépenses</i>			
<i>Autorisation budgétaire</i>	<b>81 138.83</b>	<b>644 363.36</b>	<b>725 502.19</b>
<i>Mandats émis</i>	<b>70 595.08</b>	<b>299 352.59</b>	<b>369 947.67</b>
<i>Annulations de mandats</i>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>Dépenses nettes</i>	<b>70 595.08</b>	<b>299 352.59</b>	<b>369 947.67</b>
<i>Résultats de l'exercice</i>			
<i>Excédent</i>			
<i>Déficit</i>	<b>17 328.81</b>	<b>48 484.52</b>	<b>65 813.33</b>

### ***Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes***

	<b><i>Résultats à la clôture de l'exercice 2019</i></b>	<b><i>Part affectée à l'investissement exercice 2020</i></b>	<b><i>Résultats de l'exercice 2020</i></b>	<b><i>Résultat de clôture de 2020</i></b>
<b><i>Budget principal</i></b>	<b>12 381.76</b>	<b>0.00</b>	<b>-17 328.81</b>	<b>- 4947.05</b>
<b><i>Investissement</i></b>				
<b><i>Fonctionnement</i></b>	<b>442 595.36</b>	<b>0.00</b>	<b>-48 484.52</b>	<b>394 110.84</b>
<b><i>TOTAL I</i></b>	<b>454 977.12</b>	<b>0.00</b>	<b>-65 813.33</b>	<b>389 163.79</b>

Après en avoir délibéré, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

### **❖ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DELIBERATION N°0770192100009**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif établi par le secrétariat de la mairie

<b><i>Total par section</i></b>	<b><i>Dépenses</i></b>	<b><i>Recettes</i></b>	<b><i>Résultat/Solde</i></b>
<b><i>Fonctionnement</i></b>	<b>299 352.59</b>	<b>250 868.07</b>	<b>-48 484.52</b>
<b><i>Investissement</i></b>	<b>70 595.08</b>	<b>53 266.27</b>	<b>-17 328.81</b>

Afin de conduire le vote, Monsieur le Maire donne la Présidence de la séance à Monsieur Marc FABRY, doyen de l'assistance et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.

### **❖ AFFECTATION DES RESULTATS N°0770192100010**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUSET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 08 Avril 2021.  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	48 484,52
- un excédent reporté de :	442 595,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	394 110,84
- un déficit d'investissement de :	4 947,05
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin en financement de :	4 947,05
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	394 110,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 947,05
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	389 163,79
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	4 947,05

Adopté à l'unanimité

❖ **VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021 DELIBERATION N°0770192100011**

M. le Maire a remis copie de « L'Etat de notification des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2021 » établi par la Direction Départementale des Finances Publiques. Sur proposition du maire, le conseil, à l'unanimité, accepte de ne pas augmenter le taux de fiscalité pour cette année.

Le produit attendu de la fiscalité directe locale est de  
Avec pour taux de référence :

Taxe foncière (bâti)	31.82 %
Taxe Foncière (non bâti)	34.09 %
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	12.73 %

La taxe foncière intègre à partir de cette année une taxe de 18% qui était allouée au département.

Adopté à l'unanimité

❖ **VOTE DES SUBVENTION 2021 DELIBERATION N°0770192100012**

Le propos est de définir le montant des aides attribuées par la commune à certaines associations qui en font appel,

ADMR (Aide à la Personne)	400€
Aide à domicile Bassée	400€
SSIAD de l'Auxence	400€
Club Sportif de Marolles	400€
Les P'tits Loups du RPI	200€
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bray Sur Seine	200€

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité.

❖ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DELIBERATION N°0770192100013**

Monsieur le Maire expose tous les articles du budget regroupés au sein de chapitres. Les budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	587 375.79	587 375.79
Section d'investissement	49 937.12	49 937.12
Total Budgétaire	637 312.91	637 312.91

Après en avoir délibéré, le budget primitif est adopté à l'unanimité

❖ **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'ELECTRICITE  
DELIBERATION N°0770192100014**

L'occupation du domaine public par les installations ERDF, ENEDIS maintenant, appelle à fixer une redevance. Cette redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 215 euros. Conformément à l'article L2322-4 du code général des personnes publiques, cette redevance doit être soumise à délibération du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

❖ **ACHAT ET CHOIX DU PANNEAU COMMEMORATIF**

Après présentation du devis et du projet de la plaque.  
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le devis

❖ **DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN DELIBERATION  
N°0770192100015**

Le chemin rural dit Des Réaudins situé à Balloy n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, peut-être réalisée. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit Des Réaudins, en application du décret n°76-921 précité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

❖ **DROIT DE PLACE**

La mise en place d'un droit de place génère une difficulté de création de régie pour recevoir les paiements. Le règlement via la perception serait plus facile avec une facture mensuelle voir trimestrielle.

Une autre solution pourrait être un don à l'école.

La somme envisagée est de 5 euros par jour de marché.

❖ **AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur le maire informe le Conseil que nous avons reçu deux devis concernant les rideaux pour l'école et la mairie, deux autres sociétés ont été contacté afin de faire un comparatif, pour les rideaux de la mairie, ils seront posés par nos soins pour réduire les coûts.
- Monsieur le Maire informe avoir reçu un dossier sur les éoliennes. Il propose d'aller rechercher plus d'information, sans pour autant prendre d'engagement.
- Pour la mise en place de la garderie Périscolaire le maire envisage de participer à l'achat de matériel pour la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

### Table des Délibérations

❖	Approbation du compte rendu de la seance précédente .....	1
❖	COMPTE DE GESTION 2020 DELIBERATION N°0770192100008 .....	1
❖	approbation du compte administratif 2020 DELIBERATION N°0770192100009..	2
❖	affectation des resultats N°0770192100010.....	2
❖	vote des taux de fiscalite 2021 DELIBERATION N°0770192100011.....	3
❖	vote des subvention 2021 DELIBERATION N°0770192100012 .....	3
❖	vote du budget primitif 2021 DELIBERATION N°0770192100013 .....	3
❖	Redevance occupation du domaine public d'électricité DELIBERATION N°0770192100014.....	4
❖	achat et choix du panneau commémoratif.....	4
❖	DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN DELIBERATION N°0770192100014.....	4
❖	DROIT DE PLACE.....	5
❖	AFFAIRES DIVERSES .....	5

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires  
Après dépôt en Sous-Préfecture le  
et publication ou notification le

suivent les signatures :

Mr Pascal CAMUSET		Mr Jean-Paul DE ALMEIDA	
Mr PEZET Eric		Mme Sylvie GUIARD	
Mr FABRY Marc		Mr Frédéric PENOT	
Mme Sophie MENARD		Mme Sandrine GAY	
Mme Sylvie FAYOL		Mme Elodie MANGÉ	
Mr Denis GAUCHARD			